

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

21 décembre 2022

Rapport au Parlement fédéral : Politique de prescription et de délivrance des antibiotiques



Dans son rapport au Parlement fédéral, la Cour des comptes contrôle la politique de prescription et de délivrance des antibiotiques à usage humain, car la Belgique reste parmi les pays européens utilisant le plus d'antibiotiques. Or, plus les antibiotiques sont utilisés, plus les bactéries développent des résistances face à l'action de ces médicaments. Dans notre pays, cette résistance est responsable, chaque année, de centaines de morts. La Cour constate que la politique menée jusqu'à présent n'est pas efficace pour limiter l'utilisation d'antibiotiques. Elle recommande dès lors aux institutions fédérales de mettre en œuvre des actions qui ont fait leurs preuves pour améliorer la qualité des prescriptions et pour diminuer la quantité d'antibiotiques délivrés inutilement en pharmacie.

La résistance aux antibiotiques est une menace pour la santé de la population

Une utilisation inappropriée d'antibiotiques aggrave la résistance des bactéries et augmente le nombre de séquelles et de décès liés à des infections incurables. Inversement, à l'échelle d'un pays, une politique efficace en matière d'utilisation d'antibiotiques permet de diminuer cette résistance.

La Belgique n'atteint pas les objectifs d'amélioration de la qualité des antibiotiques

Dans les années 90, la Belgique était un des pays européens qui utilisaient le plus d'antibiotiques. Pour réduire cette utilisation excessive, elle a réagi en développant une politique qui était novatrice en Europe. Pourtant, vingt ans plus tard, les objectifs en matière d'amélioration de la qualité des prescriptions ne sont pas atteints.

L'encadrement actuel de la prescription d'antibiotiques n'est pas suffisant

D'après les données disponibles, les mesures mises en place par les institutions fédérales ne se sont pas révélées efficaces pour améliorer la qualité des prescriptions. Certaines mesures ont augmenté le coût des antibiotiques pour les patients, mais aucune ne vise les prescripteurs qui prescrivent le plus d'antibiotiques.

La Cour recommande de récolter et de communiquer des données plus précises sur la qualité des prescriptions, d'appliquer les recommandations internationales et nationales destinées à améliorer la qualité des prescriptions et d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place.

De nombreux antibiotiques délivrés en pharmacie sont inutiles

En pharmacie, de nombreux antibiotiques sont délivrés de manière inutile parce que les boîtes d'antibiotiques sont trop grandes par rapport à ce qui est nécessaire et parce que des antibiotiques sont parfois délivrés sans prescription. Dès lors, même si les prescripteurs respectaient les bonnes pratiques, des antibiotiques inutiles continueraient à être délivrés.

La Cour des comptes recommande de délivrer la quantité exacte d'antibiotiques nécessaires et de vérifier que le pharmacien exige toujours une prescription avant de délivrer un antibiotique.

Le nouveau plan national doit être complété par des mesures efficaces

Un nouveau plan national a été validé en conférence interministérielle fin 2021 afin d'améliorer la politique en matière d'antibiotiques. Il ne remédie toutefois pas aux problèmes constatés, tels que l'absence de contrôle de la prescription et de la délivrance. En outre, il ne prévoit pas de vérifier l'efficacité des mesures qu'il préconise. Or, mettre en œuvre des mesures inefficaces constitue un risque de gaspillage des ressources.

La Cour des comptes recommande d'intégrer ses recommandations dans le plan et de prévoir une évaluation de l'efficacité de chaque mesure. Le plan lui-même devrait être conçu de manière à ce que son efficacité puisse être évaluée.

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport « Politique de prescription et de délivrance des antibiotiques » a été transmis au Parlement. Ce rapport, la synthèse et ce communiqué de presse sont disponibles sur www.courdescomptes.be.